

YogAïkido, l'Aïkido pour tous

CONTRAT POUR LES COURS

Dojo de Saint-Aubin

Institut Charles Rojzman Sarl

Rue des Goulettes 4

2024 Saint-Aubin

Nom parents :

Prénoms parents:

Prénom enfant :

Adresse :

CP/Lieu :

Tel. Mobiles :

Dates de naissance parents :

Enfant :

Nationalité :

Adresse e-mail :

N° AVS enfant :

(Pour les inscriptions auprès de Jeunesse+Sport. Vous le trouverez sur leur carte d'assurance, il commence par les chiffres 756.....).

Responsable des cours YogAïkido :

Sylvain GACOND, +41794460092, sylvain@yogaikido.ch, www.yogaikido.ch

Abonnement: Entourez ce qui convient

Cours à choix		Carte 10 leçons	Carte 20 leçons	Carte annuelle
Aïkido Jeunes 5 à 14 ans	20.-	200.-	400.-	Sur demande
Aïkido Jeunes dès 15 ans	20.-	200.-	400.-	Sur demande
Aïkido Adultes	25.-	250.-	500.-	Sur demande
Aïki-Ludo	28.-	280.-	560.-	Sur demande
Aïki-Doux	25.-	250.-	500.-	Sur demande
Yoga Japonais	25.-	250.-	500.-	Sur demande

Pour les familles : le 1er enfant paie le prix normal, le 2ème paie 75%, le 3ème 50%.

Aïki-Ludo : La cotisation vaut pour un parent avec un enfant. Les enfants accompagnants de moins de 2 ans sont gratuits.

Contrat et Résiliation : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève ou son représentant légal. La résiliation peut avoir lieu après chaque tranche d'abonnement. Les abonnements versés à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

Validité des cartes des leçons : Hors périodes vacances ; carte 10 leçons : 4 mois, carte 20 leçons : 6 mois.

Règlement de YOGAÏKIDO : par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles à observer au Dojo et de YogAïkido (en annexe). Le responsable de YogAïkido peut prier un élève de se retirer pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

Nettoyages : Le nettoyage du tatami dans les Dojos s'effectue communautairement, pendant les horaires des entraînements. Chaque participant est tenu d'y participer.

Equipement : Un training, une paire de pantoufles et un linge sont obligatoires. Une gourde d'eau est recommandée. Le Kimono ou Aïkidogi (tenue pour l'Aïkido), peut être acquis à un prix préférentiel au Dojo.

Lieux des cours : DOJO de St-Aubin, Rue des Goulettes 4, 2024 Saint-Aubin

L'abonnement (ou l'éventuel cours à l'unité) doit être versé à l'avance et/ou au début du cours.

Leçons manquées : Les leçons manquées ne sont pas facturées. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter de son abonnement, YogAïkido se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

Assurance(s) : Le/la pratiquant(e) doit lui/elle-même être assuré(e). YogAïkido ne peut être tenu responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, nous déclinons toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires ou lors des cours à l'extérieur.

Fermeture et vacances : YogAïkido suit les vacances scolaires. Lors des vacances, sauf exceptions, il n'y a pas de cours donnés. Si une leçon doit être annulée (absence de l'entraîneur), elle n'est pas facturée.

Photos, vidéos : Sauf refus écrit de votre part, vous acceptez la diffusion et publication de photos ou de vidéos sur lesquelles vous ou votre enfant apparaît à des fins de communication sur les activités YogAïkido.

J+S, Jeunesses et Sport : les cours enfants sont inscrits auprès de Jeunesses et Sport. J+S permet une reconnaissance des cours au niveau Suisse.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu et Date : _____

Lieu et Date : _____

Responsable des cours YogAïkido (laissez libre) :

Signature du participant : (ou représentant légal)

_____ Institut Charles Rojzman Sarl

_____ Signature, nom et prénom du père :

_____ Signature, nom et prénom de la mère :



YogAïkido, l'Aïkido pour tous

Règles à observer au Dojo

- Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- Ne parler à personne se trouvant sur les tatami durant un cours.
- Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du Dojo et donner de la plénitude à la pratique.
- Le cours commence et se termine par un rituel formel. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des tatami jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- Enlever ses chaussures à l'entrée du Dojo et mettre une paire de zori (ou pantoufles).
- Saluer en entrant et en sortant du Dojo (par respect du lieu).
- Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques sur les tatami.
- Veiller à ce que le gi (kimono) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- Enlever colliers, bagues, montre, etc... mais chacun est responsable de ses objets de valeur.
- Saluer en direction du kamiza (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des tatami.
- Veiller à ce que les tatami soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du Dojo).
- Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en seiza (= assis sur les genoux) ou anza (= assis en tailleur) en cas de difficultés à être en seiza.
- Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- Il est interdit de boire, de manger ou de mastiquer un chewing-gum sur les tatami.
- On dit habituellement "Onegaï shimasu" (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et "Dômo arigatoo gozaimashita" (merci beaucoup) en fin de cours.
- Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.

Lieux et adresses des cours :

DOJO de St-Aubin, Rue des Goulettes 4, 2024 Saint-Aubin, Institut Charles Rojzman Sarl

sylvain@yogaikido.ch www.yogaikido.ch +41 79 446 00 92

yogaikido@institut-charlesrojzman.com

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE – Utilisation d'images (photos, vidéos) sur lesquelles apparaît votre enfant

Préambule

Dans notre société numérique, l'image occupe une place centrale dans la communication et la documentation des activités. Toutefois, la protection de la personnalité et de la vie privée, particulièrement celle des enfants, est un droit fondamental garanti par la législation suisse. Ce document d'autorisation vise à :

- Permettre au Dojo de Saint-Aubin d'utiliser des images à des fins pédagogiques, promotionnelles et de communication avec les familles de ses élèves
- Assurer une utilisation appropriée et contrôlée des images de votre/vos enfant-s,
- Définir précisément les contextes d'utilisation autorisés
- Vous garantir un droit de regard et de contrôle et la possibilité de révoquer votre autorisation si nécessaire

Cette autorisation s'inscrit dans le respect du droit suisse et des bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles. Elle vise à établir une relation de confiance transparente entre vous et notre le dojo de Saint-Aubin, dans l'intérêt supérieur de votre enfant.

Je/Nous soussigné(s) :

Nom, prénom : _____

Domicilié(e) à : _____

Nom, prénom : _____

Domicilié(e) à : _____

Agissant en qualité de représentant(s) légal/légaux de l'enfant / des enfants mineur(s) :

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____

autorisent

l'Institut Charles Rojzman - et par là-même le Dojo de Saint-Aubin et Yogaïkido -
domicilié à la rue des Goulettes 4, 2024 Saint-Aubin

à utiliser des images (photos ou films) prises dans le cadre des activités du Dojo de Saint-Aubin aux fins suivantes :

- Publication sur les sites internet de l'Institut Charles Rojzman et de Yogaïkido
- Publications sur les réseaux sociaux
- Brochures et supports de communication imprimés
- Documentation pédagogique

Institut Charles Rojzman

Rue des Goulettes 4 – 2024 Saint-Aubin-Sauges NE

contact@institut-charlesrojzman.com

Tel: 076/514.12.50



CONDITIONS ET RESTRICTIONS

La présente autorisation est valable pour une durée indéterminée

L'utilisation des images est consentie

- Sans contrepartie financière
- Dans le respect de la dignité et de la vie privée de l'enfant
- Sans utilisation commerciale

Les images ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Conformément à la législation suisse sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant votre enfant.

RÉVOCATION

Cette autorisation peut être révoquée en tout temps par écrit, pour l'avenir uniquement, sans effet rétroactif sur les utilisations déjà effectuées.

SIGNATURES

Fait à : _____ Le : _____

Signature(s) du/des représentant(s) légal/légaux :

(Précédée(s) de la mention "Lu et approuvé")

Parent 1/Représentant légal :

Parent 2/Représentant légal :

CONTACT

Pour toute question ou demande concernant cette autorisation, veuillez contacter :

Igor Rothenbühler, Directeur de l'Institut Charles Rojzman

Un exemplaire signé de cette autorisation sera remis aux représentants légaux.